

**40,000 cartes
à signer**

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No 19

Ottawa, 8 juin 1956

**Si vous avez
déménagé...**

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.



Lire en pages 4-5

Marchand accuse les politiciens

Il déclare à Sherbrooke que les politiciens qui font croire que la grève du textile est une grève politique, sont malhonnêtes — 5000 tisserands de Sherbrooke, de Magog, de Drummondville et de St-Grégoire de Montmorency réclament l'intervention de l'Etat dans le conflit du textile — D'autres manifestations du genre auront lieu si les résultats se font attendre.

Une grande victoire chez Price Brothers

LES TRAVAILLEURS OBTIENNENT LA RETENUE SYNDICALE POUR LA PREMIERE FOIS EN 13 ANS — SENTENCE EXECUTOIRE DU TRIBUNAL D'ARBITRAGE DES GRIEFS — LES CLAUSES D'ANCIENNETE GRANDEMENT AMELIOREES — LES TAUX DE SALAIRES LES PLUS ELEVES DANS LES MOULINS A CARTON AU CANADA.

Lire en page 3

Probité de M. Picard

Lors du règlement de la grève chez Price Brothers à St-Joseph d'Alma, le 29 mai courant, nous déclarer le confrère René Harmegnies, Son Honneur le Maire de cette même ville, M. Paul Levasseur, a rendu un bel hommage à la probité du confrère Gérard Picard en disant: "J'ai vu monsieur Picard à l'oeuvre ici depuis plusieurs semaines. J'ai vérifié ses allées et venues, j'ai suivi de près les négociations chez Price Brothers et je puis déclarer aujourd'hui, contrairement à ce que certains politiciens prétendent, que M. Picard ne fait pas de politique avec la question ouvrière et qu'il fait passer les intérêts des ouvriers avant les intérêts de la politique."

HULL

35^e anniversaire du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie

Le 32^e congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada s'est brillamment clôturé samedi soir, le 26 mai, par un banquet qui réunissait, outre de nombreuses personnalités, une foule de plus de 500 personnes venues célébrer le 35^e anniversaire de fondation du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa.

En l'absence de M. Geo.-Aimé Gagnon, président de la FMIC transporté d'urgence à l'hôpital, la veille du congrès, c'est M. Armand Morin, vice-président de la FMIC qui a présidé les délibérations et le banquet offert par le Syndicat de l'Imprimerie. Incidemment, rappelons que M. Morin qui est aujourd'hui le président du Syndicat de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa, fut le président fondateur de ce syn-



AU BANQUET DES IMPRIMEURS — Plus de 450 convives ont assisté samedi soir au banquet de clôture du congrès de la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada qui coïncidait avec les fêtes du 35^e anniversaire de fondation du Syndicat de l'Industrie de l'imprimerie du diocèse d'Ottawa. On remarque ci-dessus, de gauche à droite: M. Fernand Bourret, représentant de la CTCC, le juge Alexandre

Taché, le maire Thomas Moncion, de Hull, M. Armand Morin, président du Syndicat de l'Industrie de l'imprimerie du diocèse d'Ottawa qui agissait comme président du congrès en l'absence de M. G.-A. Gagnon, retenu à Montréal par la maladie, Mme Armand Morin et M. Gérard Poitras, représentant de la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada. (Photo "Le Droit", par Champlain Marcell)



M. ARMAND MORIN, président du Syndicat de l'Industrie de l'imprimerie du diocèse d'Ottawa.

dicat en 1921; depuis cette date, il a occupé tous les postes à l'intérieur du bureau de direction de ce syndicat et tous les postes sur le Comité Exécutif du Conseil Central d'Ottawa.

C'est donc un hommage à M. Morin que les syndiqués de l'imprimerie du diocèse d'Ottawa et tous les représentants des syndicats affiliés à la FMIC, ont voulu rendre en même temps qu'au syndicat jubilaire.

Au cours du banquet, M. Gérard Poitras, au nom de la Fédération, a présenté à M. Morin, un certificat d'honneur de la Fédération.

Ont également pris la parole au cours de cette fête, M. Thomas Moncion, maire de la ville de Hull; Son Honneur le juge Alexandre Taché, de la Cour du magistrat de Hull; M. Gérard Poitras, représentant la FMIC; M. L.-P. Beaudoin, directeur de l'École des Arts Graphiques de Montréal; M. l'abbé René Soucy, aumônier du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie d'Ottawa, et M. Fernand Bourret, représentant le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand.

Les élections

Au cours de la dernière séance du congrès, les délégués ont élu le nouveau bureau de direction de la Fédération. Les principaux officiers ont tous été réélus à leur poste respectif.

Voici la composition du nouveau bureau: président: M. G.-A. Gagnon, de Montréal; 1^{er} vice-président, M. Armand Morin, d'Ottawa; 2^e vice-président, M. Lucien Dupuis, de Sherbrooke; 3^e vice-président: M. R. Paradis, de Québec; 4^e vice-président: M. G. Martel, de Chicoutimi; secrétaire: M. Roméo Valois, de Montréal; trésorier, M. Alphonse Saint-Charles, de Montréal; vérificateur: M. Raymond Harper, de Hull; membres de l'Exécutif: MM. G. Poitras et R. Thibodeau, de Montréal.

M. Fernand Bourret, de Montréal, représentant la CTCC, a présidé les élections; M. Charles Mayer, également de Montréal, agissait comme secrétaire.

En plus de ces officiers, les délégués ont élu un représentant de chacune des régions comme directeurs.

Les résolutions

Au cours des délibérations, les délégués représentant les syndicats d'imprimeurs et de journaliers de la province, ont étudié les nombreux rapports qui leur ont été présentés et les ont adoptés avec ou sans modification.

Un feuillet de 40 résolutions a aussi retenu l'attention des congressistes. Parmi les résolutions les plus importantes adoptées par les congressistes, retenons que les syndiqués de l'imprimerie demandent que les prélèvements effectués par les comités paritaires soient déductibles de l'impôt sur le revenu tout comme les retenues syndicales mensuelles que versent les syndiqués.

Concernant la taxe per capita de 2 cents versés pour l'organisation dans la région de Montréal, les délégués, après un débat qui a suscité une reconsidération de la question, ont résolu de demander à la CTCC que l'équipe d'organisateur soit placée sous la juridiction du Conseil Central de Montréal.

Les syndiqués ont aussi adopté une résolution demandant au gouvernement provincial de rendre obligatoire dans la province l'assurance-automobile.

Ils ont aussi demandé une redistribution des sièges électoraux dans la province de Québec, des amendements à la Loi de l'Assurance-chômage, la déductibilité des frais médicaux de l'impôt, l'attribution du domaine Saint-Sulpice aux coopératives d'habitations, la limitation du nombre des apprentis par suite de l'introduction de l'automatisation et une plus grande diffusion de l'enseignement des Arts Graphiques à travers la province.

Le trophée Gagnon

Le trophée Gagnon attribué chaque année au syndicat le plus méritant de la Fédération et qui s'est le plus distingué par son initiative, les services qu'il a rendus à ses membres, son esprit de discipline, a été accordé au Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie d'Ottawa alors que les syndicats des Pressiers de Montréal et des Typographes de Montréal qui étaient ex-aequo avec le syndicat d'Ottawa, ont décliné l'honneur en faveur du syndicat jubilaire.

FUMEZ UNE

Player's
"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

La Fédération des mineurs à Thetford et les employés municipaux à Rimouski

Deux autres fédérations de la CTCC viennent de faire connaître la date de leur congrès respectif. Il s'agit de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière dont le congrès aura lieu à Thetford Mines les 14, 15 et 16 juin prochain.

Par ailleurs, M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, vient d'annoncer que cette fédération tiendra son congrès annuel dans la ville de Rimouski les 6, 7 et 8 juillet prochain.

M. Bélanger précise que neuf nouveaux syndicats de fonctionnaires et d'employés municipaux seront représentés au congrès de la Fédération puisque leur formation et leur affiliation à la Fédération n'a eu lieu qu'au cours de la dernière année. Il s'agit des syndicats des employés municipaux de Pointe-Claire, Ville St-Laurent, Grand-Mère, Sorel, Chicoutimi-Nord, Shawinigan-Sud et de Coaticook; les nouveaux syn-

dicats de fonctionnaires ont été fondés à Valleyfield et à Ville St-Michel.

Quant au congrès de la Fédération des Mines, il aura lieu à Thetford et l'ouverture aura lieu à 10.00 a.m. le 14 juin; les délibérations se continueront les 15 et 16 juin.

Voici la liste complète des congrès des fédérations affiliées à la CTCC qui auront lieu au cours des prochaines semaines:

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré à la maison Montmorency, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique, à Shawinigan, les 8 et 9 juin;

La Fédération des Services Hospitaliers à Joliette, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière, à Thetford, les 14, 15 et 16 juin;

La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, à Saint-Jean, les 16, 17 et 18 juin;

La Fédération Nationale des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure, à Québec, les 16 et 17 juin.

La Fédération de la Métallurgie, à Shawinigan, les 27, 28, 29 et 30 juin;

La Fédération Nationale du Vêtement, à Victoriaville, les 28, 29, 30 juin et le 1^{er} juillet;

La Fédération des Barbiers-Coiffeurs et coiffeuses, à Sorel, les 1^{er} et 2 juillet;

La Fédération Nationale du Textile, à Granby, les 5, 6 et 7 juillet;

La Fédération Nationale Catholique des Employés de Commerce, à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.

La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, à Rimouski, les 6, 7 et 8 juillet.

La Fédération du Bâtiment, à Saint-Jérôme, les 18 et 14 juillet.

La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier à Québec, les 14, 15 et 16 juillet.

Victoire sans précédent chez Price Bros.



A la Standard Telephone and Cable Co., le piquetage n'a duré qu'une journée par suite d'un règlement de grève avantageux.

Conflit réglé après une journée de greve

Un conflit impliquant quelque 130 travailleurs à l'emploi de la Standard Telephone de Montréal, s'est terminé avantageusement pour les travailleurs après une journée de greve.

Comme les deux parties n'avaient pu s'entendre au cours des négociations post-arbitrales sur la question de la rétroactivité, les travailleurs quittaient le travail subitement pour appuyer leurs revendications.

Le lendemain, par suite de l'intervention de M. Cyprien Miron, directeur du Service de conciliation et d'arbitrage, les parties tombaient d'accord pour la signature d'une convention de travail à la satisfaction des travailleurs concernés.

Les travailleurs, en effet, obtenaient une rétroactivité de 3 cents à compter du mois d'août 1954 jusqu'au 1er mai 1956. A compter de cette date, les salaires sont de nouveau augmentés de 4 cents l'heure, ce qui constitue une augmentation de sept cents l'heure pour la durée de la convention jusqu'au 1er mai 1957.

Les parties ont aussi convenu que lors des négociations pour le renouvellement de la convention collective en 1957, toutes les clauses économiques auront une portée rétroactive, de sorte que les travailleurs sont assurés de ne rien perdre si les délais de négociations de conciliation et d'arbitrage sont longs.

La convention comprend aussi une clause de non discrimination par suite de l'arrêt de travail et de nombreux autres avantages dont une amélioration notable de la clause d'ancienneté et de la procédure des griefs.

Les instituteurs ruraux et les fonctionnaires civils doivent être mieux protégés

Les instituteurs et les institutrices des corporations rurales ont perdu il y a déjà plus de dix ans le droit à l'arbitrage qui leur avait donné justice dans une certaine mesure. Et c'est dans une loi pompeusement intitulée "Loi pour assurer le progrès de l'éducation" qu'on leur avait fait le coup, un coup de poignard dans le dos.

La plus élémentaire justice impose qu'on leur restitue ce droit, car il s'agit là d'une grave restriction au droit d'association. De fait, le traitement des instituteurs et des institutrices des campagnes qui avait subi un peu partout des ajustements appréciables et fort nécessaires de 1944 à 1946 est maintenant retombé à un niveau tout à fait insuffisant et souvent indigne du rôle que joue dans la société le personnel enseignant.

D'ailleurs, cette mesure restrictive a eu des effets néfastes sur l'éducation même et l'on souffre depuis quelques années d'une grave pénurie d'instituteurs et d'institutrices. En septembre dernier, dans plusieurs régions de la province, plusieurs écoles sont restées fermées faute de personnel. Ailleurs, l'on a dû recourir aux services de personnes dévouées, sans doute, mais qui ne possédaient aucunement les exigences requises pour enseigner et préparer notre jeunesse à l'avenir.

Le cas des fonctionnaires de la province est encore plus pitoyable. Beaucoup d'entre eux, privés du droit d'association, sont dans une situation économique de gêne absolument inadmissible. Depuis une dizaine d'années, les traitements de cette catégorie sociale n'ont subi aucune majoration appréciable. Des enquêtes récentes révèlent que le traitement moyen des fonctionnaires ne dépasse pas \$2,000 par année, ce qui est, chacun en conviendra facilement, de beaucoup inférieur au strict minimum vital. A l'heure actuelle, on peut affirmer que la situation économique des fonctionnaires ressemble tragiquement à la condition de "misère imméritée" des ouvriers avant l'avènement du syndicalisme. Beaucoup d'entre eux, pour arracher leur subsistance, doivent accepter deux fonctions. Il y en a

(Suite à la page 7)

Les travailleurs de la pulpe et du papier des moulins Price Brothers à Jonquière, à Kénogami et à Riverbend viennent de réussir un bel exploit à la suite d'une grève d'une durée de cinq jours. Ils ont obtenu quelque chose comme 51 demandes sur 64 qu'ils avaient faites et ont signé un contrat de trois ans, soit du 1er mai 1955 au 1er mai 1958.

Ils ont d'abord obtenu la retenue syndicale volontaire et révoquée dans les trois moulins: chose que la compagnie Price Brothers leur refusait depuis 1944, soit depuis 13 ans.

Puis, ils ont obtenu l'arbitrage de tous les griefs avec sentence exécutoire. M. le juge Alfred Dion de Roberval présidera le tribunal pour la durée de la convention. Toutefois, la compagnie pourra en appeler de sa décision dans les quatorze jours à un autre tribunal d'arbitrage constitué régulièrement selon la loi. De toute façon, la décision de ce dernier tribunal sera finale et sans appel.

Les articles relatifs à l'ancienneté sont très améliorés. Dans les promotions, on tiendra compte de l'ancienneté. Par ailleurs, dans les mises à pied et dans les réembauchages, la compagnie suivra le principe suivant: ceux qui ont le plus d'ancienneté seront renvoyés les derniers et ils seront rappelés les premiers lors de la reprise des opérations. C'est dire que les travailleurs seront protégés efficacement dans les cas de réduction de personnel et que leur ancienneté vaudra dire quelque chose.

Quant aux salaires, voici ce qui en est. Dans les moulins de Kénogami et de Riverbend, le salaire est de \$1.53 rétroactivement au 1er mai 1955. A partir du 1er mai 1956, donc de cette année, il monte de \$0.12 pour s'établir à \$1.65 l'heure et au 1er mai 1957, l'an prochain, le journalier aura 5 p. 100 d'augmentation, ce qui fera \$1.73 l'heure.

A Jonquière

Au moulin de Jonquière, le salaire est de \$1.35 rétroactivement au 1er mai 1955. Au 1er mai de cette année, il monte à \$1.50 l'heure. Au 1er novembre prochain, la semaine de travail passera de 48 heures à 40 heures et en même temps, le salaire horaire sera haussé de \$1.50 à \$1.55 l'heure. Enfin, au 1er mai 1957, le journalier au moulin de Jonquière aura 5 p. 100 d'augmentation, ce qui fera \$1.63.

Il faut signaler que la différence de salaire de base entre le moulin de Jonquière et de Kénogami était de \$0.17 l'heure en 1954, de \$0.18 en 1955, qu'elle est réduite à \$0.15 au 1er mai de cette année, qu'elle sera seulement de \$0.10 à partir du 1er novembre de cette année. C'est donc un beau gain pour les travailleurs du moulin de Jonquière qui recevaient beaucoup moins que leurs camarades de travail de Kénogami et Riverbend et qui ont fait pendant deux ans la semaine de 3 et de 4 jours.

Ce taux de \$1.63 l'heure dans le moulin à carton de Jonquière est plus élevé que le taux de \$1.61 qui prédomine dans ce genre de moulins au Canada. Ce n'est pas peu dire.

Les primes pour le travail de nuit sont haussées rétroactivement au 1er mai 1955 à \$0.04 et à \$0.06 l'heure. A partir du 1er mai de cette année, elles seront de \$0.05 et de \$0.10 l'heure.

La compagnie paiera aussi un congé mobile de plus pour 1955 et elle accordera un autre congé mobile en 1956. Cela portera le nombre des jours chômés et payés à 4 jours fixes et à 2 jours mobiles.

La compagnie a accepté de payer \$2.25 par mois à chaque employé pour un plan d'assuran-

ce-maladie et hospitalisation. Elle a aussi accepté de discuter avec les syndicats du plan de pension actuel.

Il faut ajouter que le plan de vacances est amélioré. Enfin, au moulin de Jonquière, les employés dans le département des machines à carton obtiennent des augmentations particulières de \$0.03 à \$0.05 l'heure et ce, avant les augmentations générales consenties.

Il serait trop long d'énumérer toutes les demandes qu'ont obtenues les syndiqués, toutefois mentionnons qu'un employé qui travaille en dehors de ses heures régulières aura un repas de la part de la compagnie et qu'il aura droit à 30 minutes libres pour manger alors qu'il le fait tout en travaillant actuellement.

De même, le dossier d'un employé sera lavé après deux ans de bon service. Un comité mixte de représentants syndicaux et patronaux étudiera le problème de la classification des hommes de métier.

Rétrospective

L'an dernier, les négociations pour la convention de 1955 échouèrent et les syndicats obtinrent la formation d'un conseil

(Suite en page 6)

L'ASSURANCE

VIE-CHOISIE

Quand on jouit d'une excellente santé, voici l'assurance qu'il faut acheter. Dès le décès de son chef, la famille reçoit un capital ainsi qu'une rente, payable, chaque mois, pendant 10 ou 15 ou 20 ans; lorsqu'elle cesse, la famille reçoit un second capital qui équivaut souvent au premier. C'est notre police à triple protection que désire toute succession depuis toujours pour se libérer de ses dettes et continuer de vivre à l'aise. Désirez-vous de plus amples renseignements? Nous vous les donnerons volontiers. A titre tout à fait gracieux.

CAISSE
NATIONALE
D'ECONOMIE

J.-HORMISDAS ROY, gérant
Division Montréal-Lachine
60, S.-Jacques O., Montréal 1
Chambre 700—Tél. PL 1808



Une partie de la foule compacte de milliers de travailleurs du textile au Manège militaire de Sherbrooke



Sur l'estrade, nous avons remarqué, de gauche à droite: MM. Fernand Villeneuve, organisateur; Armand Marquis, agent d'affaires du Syndicat du textile de Sherbrooke; Paul Morin, agent d'affaires du Syndicat du textile de Drummondville; Normand Bélanger, agent d'affaires du syndicat de Magog; Raoul Caouette, président du syndicat de Magog; Henri Auger, président du syndicat de Drummondville et Jean-Paul Coulombe, organisateur de la CTCC à Magog. N'apparaissent pas sur cette photo, Raymond Gagnon, organisateur de la CTCC à Sherbrooke et A. Jacques, président du syndicat de Sherbrooke.



Avant pris place sur l'estrade à Sherbrooke, de gauche à droite: M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC; Julien Dubé, agent d'affaires du syndicat de Montmorency; E. St-Onge, président du Syndicat de Esmond Mills de Granby; Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke; Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Industrie Minière; Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC et René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile. M. Donat Gauthier, président du Conseil Central de Sherbrooke n'apparaît pas sur cette photo.



La jonction des délégations de Magog, Sherbrooke, Drummondville et de Saint-Grégoire de Montmorency aux portes de Sherbrooke.

Jean Marchand fustige les politiciens malhonnêtes

Ce fut une manifestation inoubliable, un spectacle sans précédent! C'est par ces mots que M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC, décrivait le spectacle qu'offraient les quelque 5,000 travailleurs du textile réunis au Manège militaire de Sherbrooke pour protester contre l'inaction gouvernementale dans le règlement de la grève du textile, vendredi soir dernier.

Par ailleurs, la foule enthousiaste a longuement acclamé le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, lorsqu'il a reproché aux politiciens de poser des gestes malhonnêtes lorsqu'ils accusent la CTCC de faire une grève politique dans le textile.

Les politiciens ne nous intéressent pas ainsi que les élections. Ce que les travailleurs du textile désirent, c'est un contrat de travail qui sauvegardera leur dignité de travailleurs.

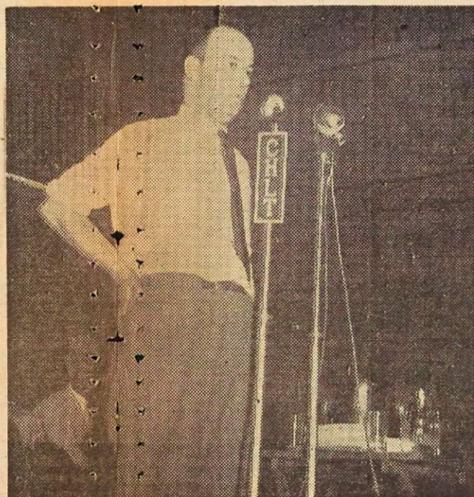
Par la suite, la foule a manifesté son approbation en acclamant longuement M. Marchand lorsqu'il a demandé l'intervention de l'Etat pour régler le problème du textile.

Pour attirer l'attention des autorités et éveiller l'opinion publique sur ce problème, nous organiserons d'autres manifestations de ce genre et il faudra bien que l'on nous entende, a déclaré M. Marchand.

Partis de St-Grégoire de Montmorency et de Drummondville, 250 automobiles et 6 autobus convergèrent vers Richmond où les deux convois opérèrent leur jonction. De leur côté, quelque 1,000 grévistes de Magog avaient rejoint les grévistes de Sherbrooke et ce dernier convoi se porta à la rencontre du premier à la sortie de Sherbrooke. C'est un défilé de plus de 500 automobiles, plusieurs autobus et camions remplis à craquer de grévistes qui fit son entrée dans la ville de Sherbrooke vers 7,00 p.m., vendredi soir pour se rendre au manège militaire de l'endroit après avoir défilé dans les rues de la ville de Sherbrooke et entraîné plusieurs centaines de spectateurs à leur suite.

Les représentants des agences de presse, des journaux locaux, de la télévision, de la radio, conscients de l'importance de l'événement qui se déroulait s'étaient donné rendez-vous à tous les endroits de ralliement et à Sherbrooke. De mémoire d'homme, on ne se rappelle pas une telle manifestation à Sherbrooke et c'est avec raison que M. Philippe Girard, organisateur de la CTCC pouvait dire, au cours de son allocution à la foule qui se pressait à l'intérieur du manège militaire et qui débordait à l'extérieur dans les rues avoisinantes et les endroits publics, qu'il s'agissait d'une manifestation sans précédent dans l'histoire de la Fédération du Textile.

"Vous démontrez, dit-il, aux autorités gouvernementales, aux hommes publics, aux politiciens, que l'unité existe chez vous et que des "cassés", des sans-argent, de simples travailleurs en chômage sont capables d'organiser des défilés, des assemblées, sans le secours de riches classes électorales.



M. René Gosselin s'adressant à la foule

Le principal orateur au ralliement de Sherbrooke, fut M. Jean Marchand, secrétaire-général de la CTCC dont l'allocution fut transmise sur les ondes du poste CKAC de 9.30 à 10.00 p.m.

Très en verve, Jean Marchand s'en est pris à ceux qui prétendent que la grève actuelle du textile est une grève politique destinée à créer des embarras électoraux aux politiciens. Après avoir refuté ces prétentions, M. Marchand a démontré que le conflit actuel dans le textile est strictement d'ordre professionnel et il a justifié l'attitude des travailleurs du textile qui réclament des améliorations aux conditions de travail et de salaire qui existent à la Dominion Textile.

Au moment de la déclaration de la grève des travailleurs du papier il y a deux semaines à Jonquière, Kénogami et Riberbad, les politiciens nous accusaient de faire une grève à caractère politique. Or, nous avons réglé cette grève en l'espace de quelques jours, ce qui démontre que nous n'avons pas d'arrière-pensées électorales, mais seulement celle d'améliorer à leur satisfaction le sort des travailleurs que nous avons pour mission de défendre et de protéger.

Le conflit du textile, d'ajouter M. Marchand, n'a pas été déclenché pendant la période électorale mais il remonte à l'automne 1954 alors que les syndicats des travailleurs du textile des centres de St-Grégoire de Montmorency, de Drummondville, de Magog et de Sherbrooke proposaient des amendements à leur convention collective de travail qui ne leur avait pas valu d'augmentation de salaire depuis 1952.

Les syndicats, d'ajouter M. Marchand, ont passé par toutes les étapes prévues par la loi, la conciliation, l'arbitrage, etc.

La sentence arbitrale rendue en octobre 1955 n'accordait absolument rien aux travailleurs. Mais au lieu de déclencher une grève tout de suite, dans le but d'éviter des désagréments et des difficultés aux travailleurs, le comité de négociations a voulu entamer des négociations post-arbitrales.

Le 27 novembre 1955, dit M. Marchand, nous demandions par télégramme l'intervention de M. Barrette en lui soumettant un projet de règlement. La réponse à ce télégramme est encore attendue, dit M. Marchand.

En mai 1956, nous soumettions une nouvelle demande d'intervention à M. Barrette. Ce dernier transmit notre nouveau projet à la compagnie et nous remit les contre-propositions de la compagnie qui sont inacceptables.

C'est la Dominion Textile qui est à l'origine du conflit actuel: à la suite de la sortie d'un groupe de travailleurs de la filature de Drummondville pour protester contre des abus excessifs, la compagnie a refusé d'ouvrir ses portes alors que le syndicat lui en faisait la demande. C'est donc la Dominion Textile qui est responsable de l'arrêt de travail qui coïncide avec la période électorale. C'est encore elle qui est responsable de refuser d'accorder à ses employés des conditions de travail et de salaire dignes d'être humains.

Pourtant, déclare M. Marchand, les travailleurs du textile ne font que réclamer justice. Avec un salaire moyen de \$1.15 l'heure, ce qui fait une rémunération d'environ \$45.00 par semaine pour 40 heures de travail, les travailleurs de l'industrie textile sont incapables de vivre comme il convient. Pendant ce temps, dit-il, la compagnie ne cesse d'accumuler des surplus et des profits.

L'orateur a ensuite dénoncé la pratique du système de production en vertu du plan boni. Ce système sert à exploiter les travailleurs, à leur rendre les conditions de travail intolérables dans l'usine.

L'orateur suivant, M. René Gosselin, de Granby, président de la Fédération des employés de l'industrie textile (CTCC), a abondé dans le sens de M. Marchand en expliquant cependant plus en détail le plan boni, "qu'on a imaginé pour nous pressurer jusqu'à la limite".

Il a relaté certains incidents survenus à l'usine de Magog, où des jeunes filles, surchargées de travail, n'ont pu jour que de quelques minutes de repos après avoir perdu connaissance à l'ouvrage.

Il a encouragé les grévistes à demeurer solidaires jusqu'à la fin. "Nous sommes dans la bataille pour la gagner, dit-il. Nous sommes prêts à régler mais nous sommes également prêts à attendre!"

M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'amiante (CTCC) et vice-président de la CTCC, a souligné pour sa part l'importance du ralliement et de la grève menée par les ouvriers du textile.

"Vous devez être unis car une défaite signifiera 25 autres années d'esclavage", dit-il en rappelant que lui et les ouvriers de l'amiante avaient déjà livré une bataille semblable en 1948.

M. Philippe Girard, directeur des relations inter-syndicales de la CTCC et organisateur du syndicat de Drummondville, agissait comme maître de cérémonies.

MM. Donat Gauthier, président du Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke, et Albert Jacques, président du syndicat du textile de Sherbrooke, ont souhaité la bienvenue aux ouvriers au début de l'assemblée.

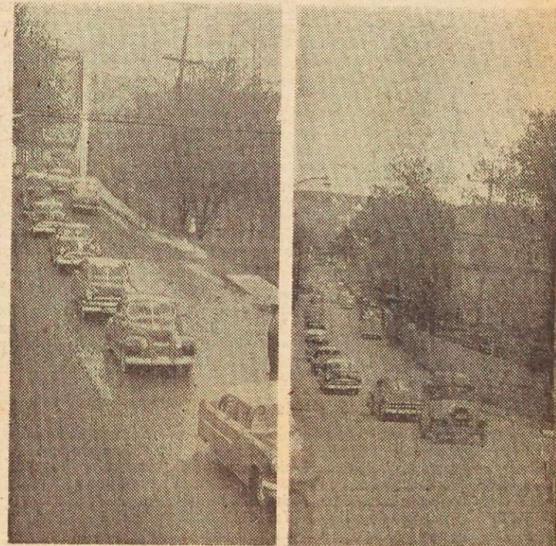
MM. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, Armand Marquis, agent d'affaires du syndicat du textile de Sherbrooke, Normand Bélanger, agent d'affaires du syndicat du textile de Magog, Paul Morin, agent d'affaires du syndicat du textile de Drummondville, Bertrand St-Onge, président du syndicat du textile de Granby, Fernand Villeneuve, chef d'une délégation de Granby au ralliement, Raymond Gagnon, organisateur du syndicat du textile de Sherbrooke, Julien Dubé, agent d'affaires du syndicat du textile de St-Grégoire de Montmorency, Jean-Paul Coulombe, président du syndicat du textile de Magog, et Raoul Caouette, président du syndicat du textile de Drummondville, avaient pris place sur la tribune.



Les grévistes de Drummondville et de Montmorency prennent le lunch à Richmond



Des musiciens divertissent et accompagnent les chants des syndiqués



Le convoi de Drummondville fait son entrée à Richmond

Le défilé de Magog dans les rues de la ville Photos Le Travail

TRAVAIL ET FOYER

UNE ABSENCE QUI A TROP DURE

De façon générale, les femmes, quand il est question de politique, gardent un silence prudent. On a l'impression qu'elles sentent le terrain glissant et craignent de s'y aventurer. Comme la politique, chez nous, est un sujet qui charrie beaucoup de passion et suscite tant d'attitudes inconsidérées, on pourrait croire que leur réticence en est une de sagesse et de raison, que les hommes devraient imiter. Devant tant de "parlements" qui sont purs gaspillages, devant tant de promesses qui font des lendemains semblables à la veille, il serait temps que des gens s'avisent de mesurer la vanité de la politique. En tout ceci

les femmes auraient bien raison, et il se trouverait bien des hommes pour, une autre fois, le leur accorder. Mais ce n'est pas toujours pour cela que les femmes se désintéressent de la politique.

Pour dire le vrai, la plupart des femmes ne ressentent aucun intérêt à s'occuper de politique; peu nombreuses sont celles qui ont été amenées à trouver un lien entre certains de leurs problèmes et leurs solutions sur le plan politique. Pour toutes sortes de raisons dont les hommes sont en partie responsables et aussi le milieu social. Parce que chez nous on a toujours considéré que la politique était ex-

clusivement l'affaire des hommes. Ce n'est que tardivement qu'on a reconnu aux femmes le droit de vote.

Pas étonnant alors que tant de la part des hommes il n'y ait pas eu de mouvements sérieux pour nous intéresser à la politique que de notre part il n'y eut d'efforts pour nous insérer dans la vie politique et y rechercher des solutions. Pourtant nous avons, nous aussi nos problèmes. Ce ne sont pas des problèmes que nous sommes les seules à partager. Nos maris aussi les ont, mais très souvent ils ne les ressentent pas d'une manière aussi aiguë. Nous avons, par exemple, beaucoup plus que les hommes le sens du concret, nous ressentons plus profondément qu'eux les exigences de la vie quotidienne, ces mille tracasseries qui témoignent d'une mauvaise organisation sociale, du mépris de la personne humaine, du pauvre, de l'insouciance devant la misère. De combien de choses ne sommes nous pas les témoins pendant le jour, alors que nos maris sont au travail. Et comme les discours d'élections nous paraissent creux et vides en regard des besoins réels des familles.

Il serait bon de nous arrêter pour nous demander dans quelle mesure, vis-à-vis les problèmes que nous rencontrons quotidiennement, la politique pourrait nous aider et dans quelle mesure également, sans prétention comme sans fausse modestie, nous pourrions contribuer à rapprocher la politique de la vie réelle.

Pour ne citer que quelques problèmes qui nous intéressent particulièrement et avec lesquels nous nous débattons quotidiennement: l'éducation (à tous les paliers, y compris l'école maternelle), le logement, l'alimentation (entendu au sens de coût de la vie et aussi comme approvisionnement), les loisirs (pour les enfants et pour les adultes), l'équipement domestique, l'assistance familiale, la santé (soins médicaux, hygiène, etc.), et la liste pourrait s'allonger. Sur chacun de ces sujets, les femmes ont quelque chose à dire, ne serait-ce qu'à attirer sur eux l'attention et à exiger une action efficace.

Renée Geoffroy.

Victoire sans précédent chez...

(Suite de la page 3)

d'arbitrage le 12 janvier. Le 27 avril, ce conseil rendait une décision majoritaire, l'arbitre syndical étant dissident. Cette décision refusait la retenue syndicale, accordait l'arbitrage des griefs avec sentence exécutoire, mais en limitait l'efficacité en accordant certains pouvoirs discrétionnaires à la compagnie dans l'appréciation de la compétence des employés. Sur plusieurs autres points, le conseil d'arbitrage se rendait au point de vue des syndicats et il refusait aussi plusieurs de leurs demandes.

A la suite de cette recommandation arbitrale, les syndicats entreprirent des négociations post-arbitrales avec Price Brothers en présence de MM. Roger Leclerc et André Racine, conciliateurs. Mais, la compagnie maintint une attitude raide en refusant les principales demandes syndicales. Toutefois, devant la menace immédiate d'une grève, elle fit des concessions sur la retenue syndicale et l'arbitrage des griefs avec sentence exécutoire.

A ce moment, la compagnie demanda aux syndicats de signer la convention allant du 1er mai 1955 au 1er mai 1956 alors qu'on était déjà rendu à la mi-mai de 1956. Et elle ajoutait qu'elle commencerait ensuite les négociations pour 1956 et 1957. Cela signifiait tout simplement pour les syndicats qu'ils renonçaient à leur droit de grève et qu'ils se verraient pris avec le même problème un jour après. En effet, la compagnie pouvait très bien remettre en question toutes les concessions qu'elle avait consenties pour 1955 et les refuser en 1956, particulièrement la retenue syndicale et l'arbitrage des griefs auxquels elle s'opposait à mort.

Les négociations progressaient tout de même et il est plus que probable que l'entente aurait pu se faire le 17 mai sans qu'il y eût grève si la compagnie avait consenti à continuer les négociations. Mais, à ce moment-là, elle demanda un ajournement pour négocier avec l'union internationale des papetiers et elle réussit à signer un contrat de

travail avec cette union le dimanche soir vers 11 heures.

C'est dire que la compagnie Price Brothers a préféré négocier une convention avec l'union internationale des papetiers qui représente environ 350 employés dans les deux moulins de Kénogami et de Riverbend plutôt que de poursuivre les négociations avec les syndicats qui représentent plus de 1,600 employés dans les trois moulins.

De plus, le lendemain, lundi, la compagnie refusa de rencontrer les négociateurs syndicaux parce que c'était la fête de la Reine alors qu'elle avait négocié et signé la veille, un dimanche s'il vous plaît, une convention avec l'union internationale. Il n'y a pas d'erreur à dire que ce geste de la compagnie a précipité les événements. La compagnie eût-elle accepté de poursuivre les négociations que le conflit se serait réglé à ce moment-là et sans grève.

Alors, les employés entrèrent en grève le 23 au midi à Kénogami, l'après-midi à Jonquière et le 24 à minuit à Riverbend. Ils firent preuve à ce moment d'une grande solidarité qui ne se démentit pas d'ailleurs pendant cet arrêt de travail. La grève se fit dans un ordre parfait en l'absence de la Sûreté provinciale.

M. Gérard Picard, qui dirigeait les négociations depuis le début l'an dernier, a cependant dû partir le 24 mai, soit le jeudi soir, pour l'Europe. Immédiatement après, M. Jean Marchand est venu le remplacer et poursuivre les négociations jusqu'à la signature du contrat.

M. G. C. Brown, gérant général des usines Price, division du papier, a signé la convention pour la compagnie, et MM. Jean Marchand, Philippe Lessard, Henri Vachon, Charlemagne Girard et Marcellin Gauthier l'ont signée pour les trois syndicats de la pulpe et du papier et la Fédération des Travailleurs de la pulpe et du papier. MM. Roger Leclerc et André Racine, conciliateurs, ont été témoins de cette entente.

Je suis malade... que faire?

La médecine préventive

(Voici le premier d'une série d'articles préparés par Les Services de Santé du Québec sur la protection de la santé en général et le caractère social et économique de la médecine.)

Grâce à la collaboration du journal "Le Travail", nous commençons aujourd'hui une série d'articles qui auront pour but de vous fournir quelques conseils pour la sauvegarde de votre santé et le caractère social et économique de la médecine.

"Mieux vaut prévenir que guérir." Ceci est une vérité de gros bon sens. Avant d'être malade il faut d'abord et avant tout chercher à conserver jalousement notre santé. Notre santé a une valeur inestimable. Il arrive qu'il faut en être privé pour en évaluer le prix réel. Un autre moyen de juger du prix de la santé c'est de calculer les millions de dollars que peut coûter la maladie chaque année, ne serait-ce que dans les cadres de son milieu. Nous dépensons des millions pour nos hôpitaux, des millions pour la maladie, mais que dépensons-nous pour notre santé et pourtant la santé fait la force, est la richesse des individus comme des nations. L'ouvrier surtout doit baser, fonder sa vie sur une bonne santé car dans l'état actuel de la sécurité sociale, avec le déploiement industriel et le régime du salariat, l'ouvrier doit, pour se subvenir et pourvoir aux besoins de sa famille, compter uniquement sur le salaire de son travail; et pour fournir une somme adéquate de travail, il lui faut être en bonne santé. Advenant la maladie, il s'ensuit une désorganisation complète du budget et souvent s'envolent en quelques jours les gains accumulés par des années d'efforts, s'écroulent les rêves créés par les économies que nous avons amassées. La maladie, en plus des peines physiques, jette dans nos foyers ouvriers le cauchemar des tracasseries financières et souvent la misère.

C'est pourquoi, avant d'aborder le thème de la maladie, il faut étudier quel devrait être le programme d'une bonne santé.

Saint Thomas d'Aquin déjà distinguait deux genres de médecine. "Il y a en effet deux médecines: celle qui guérit les maladies et celle qui concourt au maintien de la santé parfaite..." Ainsi la médecine doit avoir deux fonctions bien précises: "La guérison pour les maladies, la préservation pour les bien portants." Nous définissons ces deux fonctions de la médecine:

- a) médecine curative,
- b) médecine préventive.

Une médecine bien comprise doit être organisée en fonction du maintien de la santé, de la prévention de la maladie. Déjà sur le plan social il y a eu un grand pas de fait dans ce domaine par l'organisation des Unités Sanitaires. Inutile d'insister pour faire ressortir le rôle de ces organismes dans la province en ce qui concerne la prévention des maladies contagieuses, à tel point que certaines maladies sont complètement disparues: telle la variole (picote noire), d'autres sont en voie d'extinction. Cet exemple met en relief le rôle de la prévention. Mais il est un fait que nous ne devons pas oublier; le meilleur agent de notre santé, c'est nous-mêmes. Nous devrions prendre des habitudes de bonne santé. Trois points sont essentiels:

- a) une bonne respiration,
- b) une alimentation équilibrée,
- c) savoir se reposer.

Nous reviendrons sur chacun de ces points dans les prochains articles.

Les Services de Santé du Québec.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

Textile Strikers Stage Big Rally

Over 5,000 striking employees of Dominion Textile Company mills at Drummondville, Montmorency, Magog and Sherbrooke staged a mammoth rally last Friday night at Sherbrooke.

The meeting was held in orderly fashion and won untold support of the citizens of the Eastern Townships city for the striking textile workers. Negotiations for a wage boost have been proceeding for over a year but walkouts began when the company instituted time and quality surveys.

More than 6,000 employees are on strike.

Travelling in cars and chartered buses, strikers from Drum-

mondville and Montmorency met in Richmond where they joined forces for the march into Sherbrooke.

They were met at the city limits by the local group and the Magog workers.

The combined groups then paraded through the West Ward to the Belvedere Armoury.

Traffic in the business district was held up and main highway approaches blocked as workers distributed pamphlets to people coming to town on Sher-

brooke's traditional shopping night. The leaflets called for public understanding of the striker's cause and "the support of their fellow-citizens in their present fight for better working conditions".

Rene Coselin spokesman for the strikers, said the meeting was called to draw public attention to what he claimed "deliberate sabotage" by the Dominion Textile Company of union efforts to improve working conditions.

The Right Of Association And Arbitration For Rural Teachers And Civic Employees

Rural corporation teachers of both sexes have lost for over ten years the right of arbitration which, to a certain limit, had given them justice. The knife in the back was given to them by a law which is pompously entitled: "An Act to insure the progress of education".

The most elementary justice makes it imperative that this right be restored to them, as this is a case of serious restriction of the right of association. In fact, the salaries of the teachers of both sexes which had been appreciably readjusted from 1944 to 1946 are now at a level which is altogether insufficient and often unworthy of the part played in society by the teaching personnel.

Moreover, this restrictive measure has entailed evil effects on education proper and there has been in the last few years a serious penury of teachers of both sexes. In September last, in several regions of the Province, numerous schools had to remain closed due to lack of personnel. Elsewhere, it was necessary to have recourse to the services of persons who are undoubtedly good-willed, but who do not meet any of the qualifications required to teach and prepare youth for its future.

The case of the employees of the Province is still more pitiful. Several of them, deprived of their right of association, find themselves in an economic position that is absolutely inadmissible. For nearly the last ten years, the salaries of this social category have not been appreciably increased. Recent surveys show that the average salary of civil employees does not exceed \$2,000 which, everyone will agree, is much less than the strict vital minimum.

The CCCL is of the opinion that there exists but one logical solution to improve the lot of these employees and to correct the present situation, and that is to grant to the employees of the Province their true right of

association, and to allow them to affiliate themselves, just like all other workers, to union centrals

and to leave them the option to conclude labor collective agreements.

Les instituteurs ruraux...

(Suite de la page 3)

qui travaillent comme vendeurs d'essence, comme commis de taverne, comme préposés à l'enlèvement de la neige et dans une multitude d'autres emplois. Dans les villes où les fonctionnaires de la province sont nombreux, on se plaint amèrement que le manque de revenus des fonctionnaires est la cause d'une certaine stagnation économique et qu'il empêche même d'autres groupes de recevoir ce à quoi on leur reconnaît un droit évident.

La C.T.C.C. est d'opinion qu'il n'y a qu'une seule façon logique d'améliorer le sort des fonctionnaires et de corriger la situation actuelle, c'est d'accorder aux employés de la province le droit véritable d'association, c'est-à-dire de leur permettre de s'affilier comme les autres travailleurs aux générales syndicales et de leur donner la faculté de conclure des conventions collectives de travail.

Elections au Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean

Samedi et dimanche derniers, les 26 et 27 mai, le Conseil régional a tenu à Chicoutimi son congrès annuel et a procédé à l'élection de ses dirigeants.

M. Louis-Philippe Boily a été réélu pour la seizième fois consécutives président du Conseil régional. Les vice-présidents élus sont dans l'ordre, MM. Roch Tremblay, Roland Martel, René Perron, Léon Beaulieu, Louis-Philippe Côté, et Henri Vachon.

M. Pierre-Julien Martel a été réélu secrétaire pour la seizième année de suite. Et M. Paul-Emile Gagnon a été élu trésorier de cet organisme.

Signalons qu'à ce congrès régional qui groupait quelque 150 délégués, les congressistes ont reçu la visite de Son Excellence Mgr Georges Melançon, évêque de Chicoutimi, du chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., de M. Jean Marchand, secrétaire-général de la C.T.C.C., et de M. André Roy, secrétaire général adjoint de la C.T.C.C., lesquels ont tous adressé la parole.

Les délégués ont étudié plusieurs questions importantes au cours de ce congrès comme la réforme des structures du mouvement, l'organisation à faire dans la région en 1956, l'éducation des membres syndiqués, etc...

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Avec des connaissances, de l'habileté et de la compétence à revendre...

Nous reproduisons ci-dessous la copie d'un certificat de compétence remis il y a plusieurs années, par la Canadian Vickers à un employé dévoué et compétent.

Il faut comprendre qu'il y a quelque temps, cet employé fut mis à pied sans raison logique ou valable. Le 2 mai, il fut rappelé au travail et découvrit que la compagnie refusait de lui payer le jour de la fête de la Reine du 21 mai qui doit être payée d'après les termes de la convention collective de travail.

Dans la plupart des cas de griefs, les agents négociateurs de la compagnie tentent de démontrer que l'employé concerné manque de compétence et d'habileté et c'est pourquoi il a été renvoyé de son travail. L'agent d'affaires de l'union a pris l'affaire en main et il a démontré, preuves en main, que cette prétention était erronée dans le cas en discussion parce que la compagnie avait déjà décerné un certificat de compétence au plaignant.

Nous savons qu'un emploi de 25 ans n'est pas une garantie de toujours avoir du travail à la Vickers mais c'est la première fois que cette compagnie refuse de considérer les propres certificats de compétence qu'elle émet.

CANADIAN VICKERS LIMITED
Constructeurs de navires et ingénieurs
en travaux de construction navale

Montréal, le 6 août 1919

Certificat d'apprenti

Ceci certifie que Joshua Madden a été à notre emploi comme apprenti de juin 1915 à juin 1919 et que son assiduité et sa conduite furent bonnes et sa compétence satisfaisante.

(Signé) PH. MILLER,
gérant général,
Canadian Vickers Ltd.

Les capitaux anglais à la Vickers

La vente de la Canadian Vickers à la Vickers Limited de Londres peut se traduire par une augmentation des emplois à la Vickers. C'est ce qu'a laissé entendre le major général C. A. L. Dunphie, directeur de la firme anglaise.

La compagnie anglaise a déjà détenu la Canadian Vickers qui fut fondée en 1911 et qui devint une compagnie canadienne en

1927. M. J.-E. Labelle, OBE et O.-H. Barrett, OBE, gardent leur piste sur le bureau de direction de la Canadian Vickers Ltd.

Tout en disant qu'il était encore trop tôt pour prévoir les conséquences de ce changement, le directeur de la firme anglaise a exprimé l'opinion que de nouveaux contrats donneront plus d'emplois aux travailleurs canadiens.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix-tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez et-inclus la somme de \$... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Government Intervention Fails In Textile Dispute

The Dominion Textile Company has met the demands of the CCCL unions with a categorical refusal, through the intermediary of the provincial Minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette.

Contacted by telephone, Mr. Rene Gosselin, president of the National Textile Federation CCCL stated that it is impossible to arrive at an understanding as long as the company maintains its present attitude.

The company has offered a wage increase of three cents an hour if the employees will sign a two-year agreement.

They refuse union demands concerning the job rate by classification as well as the union's demand for promotion by seniority and the four-day guaranteed work week.

This is a brief resume of the Dominion Textile Company's answer to the union's concessions which were presented to the company by the Labor Minister.

Thus, after six months of post-arbitral negotiations the best offer the company can make is 3 cents an hour increase and this with a two-year contract.

Last week as a gesture of good-will the four unions representing the textile workers in mills at Sherbrooke, Montmorency, Magog and Drummondville

modified their original demands and it was at this stage that the modifications were handed to the company by the Labor Minister.

The concessions in part were: the employees were ready to accept five cents this year and three cents the second year of a two-year contract. The original union demands called for a general wage increase of ten per cent for a contract of one year duration.

The union had also asked certain adjustments for the maintenance workers and for employees in the folding department at the Magog mill.

The company turned down these union demands as well as the job classification rate adjustments.

As is well known, a great number of Dominion Textile employees work only two and three days a week which does not allow them or their families a decent living standard.

The union demanded that the company re-organize its work schedule in such a manner that

would guarantee a four-day week minimum for their workers.

This was also refused by the company.

The Dominion Textile Company refuses to listen to reason on these economic questions and they refused all union compromises touching on seniority.

As an example, the union asked that in the case of promotion the workers should be chosen by their seniority, but again the company turned thumbs down to the demand.

Will this situation, as it now stands, come to a climax with a show of force between the CCCL National Textile Federation and the Dominion Textile Company?

At the present time the die is cast with the company refusing to recognize union demands while on the other hand the local unions which are supported by the professional Federation, the Defense Fund of the CCCL and by all the other affiliated CCCL unions will receive financial aid for the textile workers to continue their fight until a collective labor agreement is signed which will protect these workers rights.

Price Bros. Strike Settled

It has been announced in a joint union and company statement that the strike at Price Brothers mills at Jonquiere, Kenogami and Riverbend has been settled.

The workers walked off their jobs in the three mills in protest to company refusal to sign a collective labor agreement which would assure the workers of a better standard of living.

The some 2,000 employees are members of the National Union of Pulp and Paper Workers CCCL and had been on strike for the past two weeks.

The walkout halted production in mills at Kenogami and Riverbend which produce about 240,000 tons of newsprint a year. It also closed down a Jon-

quiere mill where paperboard is produced. The settlement provides for wage increases in labor contracts covering 1955, 1956 and 1957.

In Kenogami and Riverbend, workers will receive a five per cent wage increase retroactive to May 1, 1955, and an increase of 12 cents an hour from May 1, 1956.

There will be an upward adjustment of an additional three cents an hour for skilled workers from May 1, 1956.

An additional five per cent increase will go into effect May 7, 1957. This will boost the average hourly wage rate to \$1.73 an hour. At April 30 last, the average hourly wage was \$1.53.

In Jonquiere mill, workers will receive a five per cent increase retroactive to May 1, 1955, a 15 cent an hour increase from May 1, 1956 and an increase of five cents an hour from November 1, 1956, when the normal work week will be reduced to 40 hours from 48 hours.

A five per cent increase will go into effect May 1, 1957 and will bring the basic hourly rate in the mill to \$1.63.

The average hourly wage rate at April 30 last, was \$1.29 an hour.

Contract Signed With Donnacona Paper Co.

It is announced that a collective labor agreement has been finalized between the National Pulp and Paper Union an affiliate of the Pulp and Paper Federation CCCL and the Donnacona Paper Mills at Donnacona, Que.

The contract which shall remain in force for two years from May 1 1956 awards the workers a general wage increase of 15 cents an hour immediately plus a five per cent additional increase to go into effect May 1 1957.

Workers on the 4.00 p.m. to midnight shift will receive an additional 5 cents an hour, while the midnight to 8.00 a.m. employees will get another 8 cents an hour.

Apart from these attractive wage increases the union also obtained many new salary adjustments covering the different trades in the mechanical department.

The workers have also been given a 3-day paid holiday when a death occurs in their family whether father, mother, son,

daughter, wife, sister or brother. An insurance plan will be put into effect May 1, 1957, to which cost the company will contribute \$2.15 towards the annual premium. A union security clause is another benefit secured for the employees plus an attractive grievance formula.

Mssrs. Francois Raymond and Florent Gagne signed for the union with Philippe Lessard representing the National Pulp and Paper Federation. Mr. L. A. Palmer signed for the Donnacona Paper Company.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

KNOWLEDGE, ABILITY AND SKILL EN MASSE

Reproduced below is a true copy of a certificate issued to a faithful and efficient worker with 41 years service with Canadian Vickers Limited. He was laid off his job for a month without logical reason or excuse. On May 2nd he was recalled to his job and later discovered that the Company disputed his right to be paid for the Victoria Day Holiday (May 21) which is a paid holiday according to the Collective Labor Agreement signed by company officials.

This employee lost a month's wages for no apparent reason.

In many cases the ragged cry of the company negotiator is "lack of knowledge, ability, and skill" when he is "swinging the axe" but this company issued certificate changes the picture somewhat in this particular case. Your business agent fought this shabby issue tooth and nail and secured justice and satisfaction for the employee.

We do know that a 25-year watch is no guarantee for steady employment at Vickers, but this is the first time a company issued certificate was not considered or honored.

We'll leave this case to the judgment of our 100,000 readers of "Le Travail". Herewith is the true copy of the certificate:

CANADIAN VICKERS LIMITED
Shipbuilders and Engineers
Naval Construction Works
MONTREAL, CANADA.

CERTIFICATE OF APPRENTICESHIP

This is to certify that JOSHUA MADDEN was employed by us as an apprentice plater from June 1915 until June 1919. His attendance was good, his conduct good and his skill satisfactory.

CANADIAN VICKERS LIMITED
(signed) Ph. Miller,
General Manager.

English Interests Take Over Canadian Vickers Limited

Increased employment may result at Canadian Vickers Limited through the sale of the Canadian company to Vickers Limited of the United Kingdom.

This prospect was indicated with the formal announcement of the sale by Major-General C. A. L. Dunphie, director of the British firm.

The acquisition was made through a Toronto brokerage firm for a sum between 10 and 13 million.

Vickers Limited is well-known in Europe as an engineering, shipbuilding and aircraft manufacturer.

The company founded the Montreal plant in 1911 and operated it here until 1927 when it became a Canadian-owned firm.

Mr. J. E. Labelle, O.B.E. Q.C. and O. H. Barrett, O.B.E. will remain as Chairmen of the Board and president respectively of Canadian Vickers Limited.

While admitting it was rather

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société d'Assurance des Caisses Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

